

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 03 juin deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le 03 juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes, , Hurmic, Deschamps,
MM. Gauthier, Bourron, Deymier, Hougas, Reynaud, Suze

Absents : D.Castet-pouvoir à D.Hougas, A.Castaing- pouvoir à B.Reynaud, D.Prevot – pouvoir à J.Gauthier, A.Pénot – pouvoir à M.Deymier,

Secrétaire de séance : B Suze

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2022
- Rangement des Archives : demande de subvention
- Contrat de prestation médecin
- Subvention CTPS
- Convention de mutualisation avec les Communes de RIONS et Lestiac
- Retour des commissions communales et inter-communales
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2022

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque
voix pour : 12, contre : 0 Abstention : 0,
le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2022 est adopté.

Rangement des archives – demande de subvention

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a chargé Dominique CASTET et Dominique PREVOT de consulter des organismes pour le classement des archives.

Le centre de Gestion et l'entreprise Codexia se sont déplacés pour faire un état des lieux et ont adressé des devis :

- 18 270,00 € pour le Centre de Gestion,
- 15 000,00 € pour la société Codexia.

Monsieur Le Maire précise que ces prestations peuvent faire l'objet d'une subvention par les Archives Départementales dans le cadre des « Aides départementales à la conservation du patrimoine écrit en fonctionnement » pouvant aller jusqu'à 75% du montant HT et plafonné à 7 000,00 €

Monsieur Le Maire propose :

- De retenir la société Codexia
- De se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde pour aider la commune dans les travaux relatifs aux archives.
- De l'autoriser à effectuer les démarches et signer tout document nécessaire au dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décident :

- de retenir la société Codexia pour 15 000,00€ HT
- de demander une subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde pour aider la commune dans lesdits travaux de conservation du patrimoine écrit.
- Donnent tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer tout document relatif à cette décision.

Vote pour la délibération

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Contrat de Prestation Médecin

Monsieur Le Maire rappelle le départ Mme Grenier du Médecin généraliste, locataire du cabinet médical mis à la disposition par la commune.

Parmi les différents contacts dans les recherches d'un médecin remplaçant, Mme CASTET a échangé avec des entreprises spécialisées dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux qui ont proposé un contrat de prestation de service à la commune de Paillet.

Monsieur Le Maire demande à chaque membre du conseil municipal de l'autoriser à conventionner avec une société spécialisée dans le recrutement de médecins.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent M Le Maire :

- à valider le contrat avec l'entreprise qu'il aura retenue dans la limite de 10 000€ HT.
- à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.
- à solliciter les communes alentours pour une aide éventuelle au financement.

Vote pour la délibération

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de Subvention CPTS

Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil municipal la volonté d'une demande d'aide exceptionnelle de l'association Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, de l'Entre Deux Mers, CPTS, chargée :

- D'améliorer l'accès aux soins,
- De renforcer le parcours santé autour du patient,
- D'améliorer les actions territoriales de prévention,
- De participer à la gestion des crises sanitaires,
- D'accompagner l'installation des professionnels de santé,
- De faire progresser la qualité et la pertinence des soins.

Cette association est en cours de rédaction d'un projet de santé Territorial qui sera présenté à L'ARS afin d'obtenir des financements Accord Conventionnel Interprofessionnel, ACI, pour la mise en place de missions qui les incombent.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à cette association dans le cadre d'une adhésion libre de 50€

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent M Le Maire

- à valider l'adhésion à l'association CPTS pour la somme de 50 €
- à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Vote pour la délibération

Pour : 12 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Mutualisation avec les communes de Lestiac sur Garonne et Rions :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré les Maires des communes de Lestiac sur Garonne et Rions afin de convenir d'une convention pour définir les modalités des prestations de services techniques ou administratifs entre ces trois communes.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil sur le projet de convention.

Après délibération, les membres du conseil municipal :

- Valident la convention.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à cette affaire.

Vote pour la délibération

Pour : 12 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Retour commissions intercommunales et communales

Commissions intercommunales : Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le 8 juin, la CdC va mettre à jour la composition des commissions intercommunales pour une meilleure redistribution. Les communes auront certainement à redésigner des représentants.

Il demande l'avis aux membres du conseil municipal sur le fonctionnement actuel des commissions intercommunales :

- Fabienne Hurmic indique que parfois un sujet peut être commun à deux commissions composées de personnes différentes et qu'il manque de communication entre les commissions. Elle propose des commissions plus transversales et moins étanches.
Elle ajoute que les dossiers sont de plus en plus techniques et juridiques.
Elle indique que le site de la Cdc n'est pas à jour.
- Daniel Hougas dit qu'il n'y a pas de souci avec la commission urbanisme.

Informations et questions diverses

- Arrivée d'un nouvel agent au service technique depuis lundi.
- Travaux de réfection des routes par la CdC Allée du Bord de l'eau et Cap Horn.
- Redémarrage des travaux de la salle de sports la semaine 23.
- Problème du ramassage des ordures ménagères Grand Rue : Réunion avec les habitants, la commune et le Semoctom le 13/06 afin de trouver une solution.
- Problème du stockage des ordures ménagères des logements du pôle social. Réunion prévue avec la commune, la CdC, l'organisme chargé de la location des bâtiments et le Semoctom.

- Assainissement non collectif Chemin d'Aymon : proposition d'une solution pour un assainissement commun aux deux habitations sans terrain avec un troisième bâtiment, Monsieur Le Maire a rencontré les propriétaires concernés.
- Repas de quartier le 17 juin 2022 Allée de Gageot, les élus sont invités.
- Opération argent de poche : Monsieur Le Maire demande si des élus seraient bénévoles pour encadrer les jeunes.
- Élections législatives du 12 et 19 juin 2022 : Monsieur Le Maire rappelle aux élus de se positionner sur le tableau de permanence.
- Prochain conseil municipal initialement prévu le 24 juin, date de la kermesse des écoles, reporté au 30 juin à 18h30.

Fin du conseil municipal à 20 h 30